

AVIS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

SUR

**LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE
L'EXERCICE 2017 DE LA RÉGION RÉUNION**

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT (procuration à Marcel BOLON), Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMi, Patrick CORRÉ, Philippe DOKI-THONON, Didier FAUCHARD (procuration à Jean-Raymond MONDON), Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Patrick GEIGLÉ, Judex GOPAL, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU (procuration à Michel OBERLÉ), Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT (procuration à Nicolas CARMi), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA (procuration à Alain IGLICKI), Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Bruno MILLOT, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Gérard MOUTIEN (procuration à Éric MARGUERITE), Théophile NARAYANIN (procuration à Joël SORRES), Stéphane NICAISE, Michel OBERLÉ, Pierrick OLLIVIER, Pierre PAUSÉ, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL (procuration à Thierry MOULAN), Corine RAMOUNE (procuration à Pierrick OLLIVIER), Jean-Pierre RIVIERE, Joël SORRES.

Le CESER prend acte du projet de Décision Modificative n°1 au Budget principal pour l'exercice 2017 de la Région Réunion, et en soulignent les principaux éléments ci-après.

En mouvements réels, il est proposé, l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant total de 268,529 M€, l'inscription de crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 284,426 M€, ainsi qu'un réajustement de recettes de 220,397 M€.

En section d'investissement :

- Les Autorisations de Programme (AP) de 250,90 M€ concernent :
 - le transfert à la Région de la compétence Transport (remboursement au Département des bus et acquisition de nouveaux bus, pour + 0,7 M€) ;
 - un programme d'installation d'œuvres artistiques dans les gares routières (+ 0,2 M€) ;
 - l'opération route du littoral sécurisée et TCSP (+ 250 M€).

Pour cette inscription au titre de la NRL, le CESER relève, plus particulièrement, la prise en compte de la réalisation d'un certain nombre de risques et d'aléas sur les travaux, et la réévaluation à la hausse du budget des mesures environnementales à l'issue des procédures d'autorisation administrative.

Le CESER note que la marge de manœuvre que s'est donnée le Conseil régional pour assurer le financement de ce projet est de 200 M€. Il souligne que l'ouverture d'AP à hauteur de 250 M€ pour ce chantier ne doit pas augurer une dérive des coûts qui serait plus importante et préjudiciable pour la poursuite de l'opération.

Le CESER rappelle que la réalisation des investissements à long terme doit contribuer à soutenir l'économie locale et donc le maintien et la création d'activités et d'emplois pour notre territoire et non pas venir les hypothéquer. Il incite, une nouvelle fois, le Conseil régional à s'assurer des retombées en la matière et à les mesurer, dans le cadre de ses évaluations.

- Les Crédits de Paiement (CP) de 264,89 M€ (outre les inscriptions liées aux acquisitions de bus et aux œuvres artistiques, ci-dessus) sont consacrés principalement aux opérations liées à la gestion active de la dette (+ 250 M€).

En section de fonctionnement :

- Les Autorisations d'Engagement (AE) de 17,627 M€, seront essentiellement affectées aux interventions suivantes :
 - la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (compte tenu du volume de stage validé et prévu à fin 2017, soit + 7,9 M€) ;
 - le dispositif de continuité territoriale (+ 7 M€ notamment pour le volet B Métropole-Réunion) ;
 - les emplois d'avenir (+ 1,399 M€ pour 300 dossiers supplémentaires).

Pour ces mesures, le CESER constate que les inscriptions opérées tiennent compte de la dynamique de ces dispositifs.

- Les Crédits de Paiement (CP) correspondant à un montant de 19,534 M€ concernent principalement les opérations engagées ci-dessus.

Un réajustement des recettes est proposé pour 220,397 M€, s'agissant essentiellement :

- des transferts de l'État, d'une part au titre du soutien exceptionnel au développement économique (dont le versement se fera finalement en deux temps soit 8,08 M€ en 2017 et 10,10 M€ en 2018), et d'autre part de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe

Professionnelle (réduite de 2,866 à 2,556 M€) ;

– d'une diminution du recours à l'emprunt (- 19,592 M€ destinée à alléger la charge de la dette et représentant un excédent de recettes dégagé en investissement) ;

– de la dotation sur la gestion active de la dette (+ 250 M€ d'encours d'emprunt remboursable).

Sur ce point, le CESER rappelle qu'un certain nombre de dispositions prises (modification possible des contrats de prêts, souscription de contrats de couverture des risques, remboursement par anticipation, billets de trésorerie)¹ s'inscrivent dans le sens d'une gestion active de la dette.

Afin d'apprécier les perspectives d'évolution budgétaires, le CESER renouvelle sa demande de disposer rapidement de la PPI-PPF (Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement) et de la trajectoire d'équilibre en découlant, et ce, dès finalisation.

¹ Cf. Rapport de présentation des Orientations budgétaires pour l'exercice 2017 du Conseil régional. Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

ANNEXE

Contribution de la Commission "Développement économique" du CESER au projet de budget supplémentaire/Décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 de la Région Réunion

La Commission invite la Collectivité régionale à explorer toutes les pistes complémentaires tant nationales, qu'européennes concernant le financement de la NRL. En effet, le risque de dérive potentielle, en termes de coût, de cette opération ne doit pas être supporté par le seul contribuable réunionnais.

La Commission rappelle une nouvelle fois, l'importance de disposer de la PPI-PPF et de la trajectoire d'équilibre actualisées afin d'avoir une vision globale et d'apprécier les marges de manœuvre de la Collectivité régionale en matière notamment d'investissement. Pour elle, en fonction du montant réactualisé de l'investissement lié à la NRL, des choix devront être faits concernant les autres secteurs d'interventions de la Collectivité régionale.